

RAPPORT DE MISSION EFFECTUÉE À MOANDA

I. INTRODUCTION

En exécution des Ordres de mission n°104/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025, un expert membre du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a été désigné pour effectuer une mission à Moanda, dans la province du Kongo-Central. Cette mission avait pour objectif de recueillir les améliorations proposées par les parties prenantes dans le cadre du projet de cadrage du rapport ITIE

L'expert en charge de cette mission est :

- **Monsieur Alvin Mambele**, Expert Second chargé de la collecte et analyse des données ainsi que de la gestion informatique,

1. **Objets de la mission** : Organiser et prendre part à l'atelier d'amélioration du Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023.
2. **Période de la mission** : du 28 juillet 2025 au 03 Août 2025, soit 7 jours.

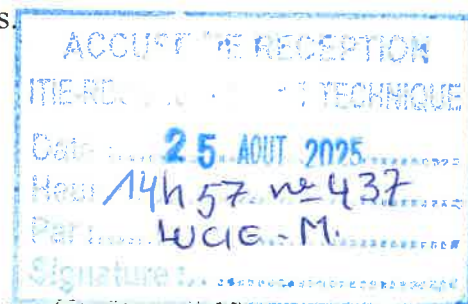
II. OBJECTIFS

- Lancer officiellement l'atelier d'amélioration du Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023 ;
- Sensibiliser les parties prenantes sur la Norme ITIE ;
- Animer un débat public sur le contenu du projet de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023;
- Recueillir les améliorations des parties prenantes.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière qui suivante :

- **Lundi 28 juillet 2025** : Arrivé à Matadi ;
- **Mardi 29 juillet 2025** : Arrivé à Moanda et présentation des civilités ;
- **Mercredi 30 juillet 2025** : Ouverture de l'atelier – Après les mots de bienvenue du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, prononcés par Monsieur Alvin MAMBELE, Expert Technique Second en charge de la collecte et de l'analyse des données, et la présentation du programme, l'Administrateur du territoire de Moanda, représentant le Gouverneur de la province du Kongo-Central, a prononcé l'allocution d'ouverture et lancé officiellement les travaux. Monsieur Alvin MAMBELE a ensuite introduit la session en rappelant les principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), puis en présentant l'économie du projet de cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023, structurée autour de six points clés.



- **Jeudi 31 juillet 2025** : La deuxième journée a été consacrée aux travaux en groupe : Après un bref rappel des points convenus lors de la première journée, les participants ont poursuivi les travaux par des échanges, puis se sont répartis en deux groupes de travail.
- **Samedi 02 août 2025** : La troisième journées s'est étalé sur les points suivant :
 1. Présentation des recommandations par groupe de travail ;
 2. Mise en commun des améliorations de chaque groupe.
- **Dimanche 03 août 2025** : Retour sur Matadi et Kinshasa.

Défis et contraintes identifiés

R.A.S

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

R.A.S

V. SUGGESTION

Les participants ont recommandé au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC la réalisation d'études thématiques ciblées, notamment dans le secteur des hydrocarbures, en vue d'approfondir l'analyse des questions spécifiques soulevées par les parties prenantes.

Fait à Moanda, le 02 août 2025

Pour la mission

Alvin MAMBELE

Expert Technique Second en Charge de la Collecte
et analyse des données ainsi que la gestion
Informatique à l'ITIE-RDC

Annexes :

- Ordres de mission (1).



KMBM TRANS multiservices

KINSHASA – MATADI – BOMA – MOANDA
CD/KIN/RCCM/14-A-7903, ID. NAT 01-929-N54138K,
N° Impôt : A070651A
18, Avenue Forgeron, 1ère Rue Limete – Industriel
Contact : +243 999945983/ 811135110

Kinshasa, le 28/07/2025

FACTURE N° 1241/2025

Client : ITIE-RDC/ALVIN MAMBELE

Qté	Libellé	P.U	P.T
01	Location véhicule		
	Kinshasa – Matadi 28/07/2025	100\$	200\$
	Matadi – Moanda 29/07/2025		
	Moanda – Matadi 02/08/2025		
	Matadi – Kinshasa 03/08/2025	100\$	200\$
TOTAL GENERAL			400\$

Nous disons : Dollars américains quatre cents.

NB : Cette facture vaut contrat entre parties ;

Article 1 : La Société accepte de donner son véhicule en location et le client accepte d'honorer la Facture

Article 2 : Le paiement doit être effectué avant tout déplacement

Article 3 : Le paiement n'est pas remboursable en cas de changement de date par le Client. Par conséquent, il lui sera exigé la somme du coût total du trajet considéré comme un nouveau contrat entre parties ;

Article 4 : Les frais des péages, d'accès au tarmac, de carburant et autres sont supportés par le propriétaire du véhicule

Article 5 : Le mode de paiement est accepté en cash ou en mobile money avec accusé de réception.

En foi de quoj le présent est établi pour valoir ce que de droit.

Belony Ndayishimiye
OK Payé
MERCI

ORDRE DE MISSION N° 104/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025

La personne dont les noms et fonction ci-après est désignée pour effectuer une mission officielle à **Moanda** dans la Province du **Kongo-Central**.

Il s'agit de :

Noms	Fonction
M. Alvin MAMBELE MIAKO	Expert second en charge de l'Analyse des données et Gestion Informatique.

Objet de la mission : Organiser et prendre part à l'atelier d'amélioration du Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023.

Durée de la mission : 08 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Matadi – Moanda – Matadi – Kinshasa.

Moyen de transport : véhicule

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance au porteur du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le

21 JUIL 2025

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

